

L'offre du Canada est faite à la condition que les autres participants acceptent dans l'ensemble des réductions tarifaires tout aussi vastes et importantes, ainsi que l'abaissement ou l'élimination des barrières non tarifaires. Selon M. Wilson, "il est évident que le Canada ne peut prendre une telle initiative que si les autres participants, surtout la Communauté européenne, le Japon et les pays nouvellement industrialisés, acceptent également d'ouvrir leurs marchés." Des conditions spéciales sont aussi rattachées à certaines parties de l'offre. Pour les textiles, par exemple, l'offre dépend partiellement du résultat des autres négociations qui sont menées sur l'avenir de l'Arrangement multifibres. Pour l'agriculture, le Canada ne présentera d'offres spécifiques que lorsqu'on verra mieux la forme que prendront globalement les mesures de réforme du commerce des produits agricoles.

Les Ministres ont dit apprécier la contribution à la proposition apportée par diverses entreprises et associations, par le Comité consultatif sur le commerce extérieur (CCCE), par les groupes de consultations sectorielles sur le commerce extérieur (GCSCE) ainsi que par les provinces et les territoires. "Tous les secteurs et toutes les régions du pays ont un enjeu dans ces négociations, et nous entendons poursuivre nos consultations avec les parties intéressées tout au long des négociations," ont-ils ajouté.

Les négociations du GATT sur l'accès aux marchés complèmentent aussi "Horizon Le Monde", la grande stratégie de promotion du commerce qu'a adoptée le gouvernement pour aider les entreprises canadiennes à tirer avantage des débouchés commerciaux qui s'offriront aux États-Unis, dans la région Asie-Pacifique et dans l'Europe d'après 1992 (voir l'annexe pour des informations plus détaillées sur les intérêts commerciaux du Canada dans le contexte du processus des NCM).

Les négociations du GATT devraient s'achever en décembre 1990 lorsque les ministres du Commerce des pays participants se réuniront à Bruxelles.

- 30 -

Pour de plus amples renseignements, communiquer avec:

Paul Benoit
Secrétaire de presse
Cabinet de M. Crosbie
(613) 992-7332

Michel Paradis
Division des tarifs
Ministère des Finances
(613) 992-3230